

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de convocation : 21.04.2026	L'an deux mille vingt-six le MARDI VINGT-HUIT AVRIL à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire. Etaient présents : Frédéric ROUET, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Marine BLAISE Absent : Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT à Stéphane LECLERC Secrétaire : Marine BLAISE
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	
N° 1	

N°1 - Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2026

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts,
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2026,

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2026

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.33%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.00 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.88 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- TFB 41,33%
- TFNB 56,00 %
- TH 12,88 %

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Marine BLAISE



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

